

Alternative associative et coopérative pour l'agriculture

Musabelliu B., Skreli E.

in

Lerin F. (ed.), Civici A. (ed.).
L'Albanie, une agriculture en transition

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 15

1997
pages 195-206

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=C1970333>

To cite this article / Pour citer cet article

Musabelliu B., Skreli E. **Alternative associative et coopérative pour l'agriculture.** In : Lerin F. (ed.), Civici A. (ed.). *L'Albanie, une agriculture en transition.* Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 195-206 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 15)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Alternative associative et coopérative pour l'agriculture

Bahri Musabelliu, Engjëll Skreli
Université agricole de Tirana, Tirana (Albanie)

On observe aujourd'hui en Albanie la mise en place d'unités de production agricoles associatives, mouvement qui trouve son origine dans des besoins objectifs de la réalité agricole du pays.

La conception et la conduite du passage de l'économie centralisée albanaise vers l'économie de marché a eu, dans le secteur agricole, comme conséquence, la destruction de presque toutes les structures, les infrastructures, les institutions productives et les services d'amont et d'aval (coopératives agricoles de production, centres d'approvisionnement, centres de collecte, stations de machines et de tracteurs, etc.)

La mise en application de la nouvelle loi foncière a fait apparaître de son côté une exploitation agricole de taille extrêmement réduite : 1,4 ha par famille en moyenne, variant de 0,50 et 3,5 ha. Les exploitations sont de surcroît extrêmement morcelées : chacune pouvant disposer de cinq ou six parcelles (voire plus), souvent distantes les unes des autres.

Il faut donc imaginer un chef de famille disposant d'une exploitation de ce type, sans encadrement ni en amont, ni en aval, soumis à l'insécurité du marché, obligé de faire appel à la sous-traitance pour les travaux mécaniques et contraint d'opérer dans des structures élémentaires de production.

Ce sont ces difficultés qui poussent les paysans albanais à chercher des solutions nouvelles. La mise en place d'associations au niveau de la production agricole doit être, en ce sens, considérée comme faisant partie des efforts des paysans pour améliorer leur situation.

Que représentent ces institutions au niveau productif et quelle est leur place future dans l'agriculture albanaise ?

I – Identification du phénomène – Essai de typologie

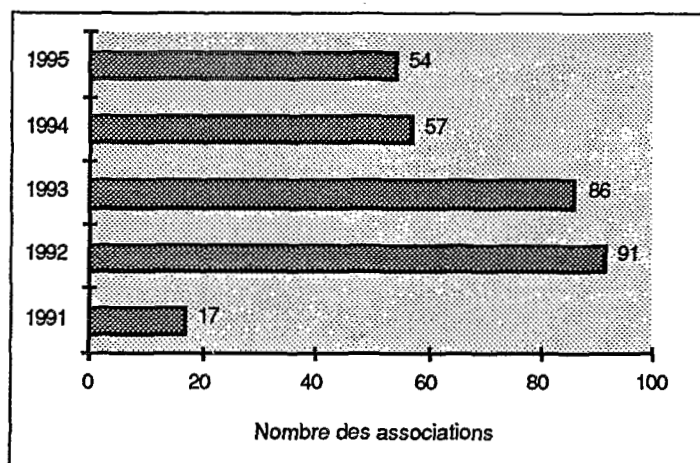
Le mouvement de mise en place des associations de production agricole débute juste après la mise en application de la nouvelle loi foncière et, dans certains cas, en même temps. Il y a eu peu de cas où les paysans ont cherché à préserver leurs anciennes coopératives. Cependant, des groupes de paysans ayant un projet d'association ont demandé la récupération en bloc de leurs terres. Le mouvement a continué après la fin de l'application de la loi foncière.

Selon les informations officielles les plus récentes¹, à l'heure actuelle, fonctionneraient 54 associations de paysans, dans huit districts.

Le phénomène est, du point de vue quantitatif, marginal, environ 1367 ha (soit 0,2% de la superficie arable) et concerne une proportion dérisoire du bétail (27 vaches et 870 brebis) ; 673 familles, soit à peine 0,2% des familles paysannes, ont préféré cette nouvelle forme de coopération à l'exploitation indi-

viduelle². L'évolution du nombre des associations pour les cinq dernières années est présentée dans la figure suivante :

Figure 1. Evolution du nombre des associations



On constate donc que le nombre des associations baisse régulièrement d'une année sur l'autre et que la durée de vie d'une association est extrêmement courte. Rares sont celles qui ont duré plus d'un an. Des 86 associations recensées à la fin de 1993, 22 seulement ont survécu en 1994 (soit un taux de survie de 25%).

Mais, qu'entend-on par «association productive» en agriculture? Sous ce terme, nous considérons qu'il y a «association productive» lorsque les activités agricoles sont entreprises de façon concertée entre agriculteurs (au-delà des activités auxiliaires) et qu'elles concernent directement la production agricole.

1. Essai de typologie

En prenant en considération trois éléments de base de l'activité économique d'une association productive : la propriété, le contrôle des décisions et le revenu net, et en y ajoutant le travail, nous proposons la typologie suivante :

Tableau 1. Essai de typologie des associations productives

	Fusion totale	Groupement de terres	Utilisation concertée du matériel agricole ³
Propriété	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres de l'association préservent la propriété de la terre, mais la met à disposition de l'association pour une utilisation concertée. • Des moyens de production sont propriété de l'association. • La propriété est non transférable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres de l'association préservent la propriété de la terre et des autres moyens de production. • Pour quelques cultures (blé, maïs, betterave à sucre, orge, luzerne, etc.), on regroupe les terres pour les faire dans des blocs de taille rationnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel agricole (le plus souvent un tracteur) est acheté et utilisé de façon concertée. • Le reste du capital ainsi que la terre reste la propriété de chaque adhérent.
Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Démocratique : une personne - une voix 	<ul style="list-style-type: none"> • Démocratique. 	<ul style="list-style-type: none"> • En principe, démocratique.
Revenu net	<ul style="list-style-type: none"> • Dans des proportions définies entre la terre et le travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • en principe, association non lucrative 	<ul style="list-style-type: none"> • En principe, c'est une association non lucrative. Dans le cas où l'on se procure des revenus grâce à la sous-traitance, ils sont distribués comme tout autre revenu.
Travail	<ul style="list-style-type: none"> • Le travail est effectué essentiellement par les membres de l'association. • Utilisation du salariat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le travail s'effectue de façon individuelle, chacun à sa parcelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le travail s'effectue de façon individuelle, chacun à sa parcelle.

Les deux premiers types d'associations productives s'accompagnent de l'utilisation en commun du matériel agricole (tâches communes en matière d'approvisionnement et de commercialisation des produits agricoles). L'utilisation concertée du matériel agricole peut représenter une association indépendante.

II – Intérêt et possibilité de mise en place de formules associatives au niveau de la production agricole

1. Les associations de type «fusion totale»

Normalement, les agriculteurs devraient préférer s'associer plutôt que de rester en exploitation individuelle, l'association pouvant leur permettre de mieux réaliser, dans le cadre de la situation économique actuelle, des objectifs qu'ils se sont fixés : meilleure organisation du travail, coûts de production moins élevés (économie d'échelle), meilleure organisation productive de la terre (assolement), un accès plus facile au marché, etc. Soit, pour résumer : un meilleur revenu monétaire (marché) et non monétaire (autoconsommation).

Cependant, si l'association permet une meilleure réalisation de ces objectifs que l'exploitation individuelle, est-ce en soi suffisant pour que les paysans s'associent ? D'autres facteurs interviennent aussi dans la décision : facteurs sociologiques et psychologiques, certains communs à beaucoup de sociétés paysannes européennes (préférence pour la liberté individuelle de l'organisation du travail et de la production, individualisation du revenu comme produit de l'effort personnel, etc.), d'autres spécifiques aux agriculteurs albanais (structures traditionnelles de la société paysanne, etc.) ; facteurs historiques aussi : la paysannerie albanaise sort d'un demi-siècle d'agriculture collectivisée où les paysans étaient, en fait, des ouvriers agricoles et où «posséder» sa terre était un rêve de changement de statut social. Aujourd'hui la terre cultivée par la famille peut apparaître comme une base essentielle de survie : sécurité alimentaire et habitat.

A. L'apport économique de l'association

Il ressort des recherches faites que l'association présente des avantages économiques : utilisation plus intensive et plus rationnelle de la terre, possibilités d'investissement dans le matériel agricole, une certaine division du travail, avantages de nature sociologique, possibilité d'utiliser les investissements de partenaires étrangers ainsi que des apports extérieurs à l'association. Les associations sont également mieux adaptées au marché. Le revenu agricole par actif dans une association est quelquefois de 60 à 120% supérieur à celui des exploitants individuels.

B. L'impact du facteur psychologique

L'Albanie est un pays où, historiquement, la collaboration en agriculture, sous des formes institutionnalisées, n'a jamais été pratiquée. L'agriculteur albanais porte sur son dos, de surcroît, l'expérience de 45 ans de «coopératives socialistes». L'analyse des impacts de ce coopératisme est un vaste sujet, mais deux points doivent être mentionnés :

- *premièrement*, le paysan garde un goût amer de la coopérative de type socialiste et, en même temps, une certaine nostalgie pour ses atouts. Selon les enquêtes menées, la quasi-totalité des interrogés avouent les deux côtés de la médaille, tout en affirmant que le côté négatif dépasse largement le côté positif ;
- *deuxièmement*, la mise en place de l'association de ce type exige quelques qualités humaines comme : l'honnêteté, la confiance mutuelle, l'esprit de la collaboration, la tolérance, les capacités professionnelles, la culture générale, etc., qualités actuellement peu répandues.

C. La composante sociologique

Nombre d'associations se sont mises en place sur la base de liens familiaux. Ce facteur important est pourtant secondaire et des associations de type non-familial ont mieux fonctionné que certaines d'origine familiale.

D. Les jeunes

Un des atouts de la campagne albanaise est la présence d'une jeunesse cultivée. Étant donné que la mise en place d'une association de ce type implique du courage et que la jeunesse est plus attirée par

le changement, on aurait pu s'attendre à ce qu'elle soit à l'origine de formes coopératives, ce qui n'est pas le cas. La première raison est que l'immigration a attiré une partie importante des jeunes ruraux dynamiques ; la seconde est la migration interne vers des activités urbaines, économiquement plus attractives.

E. Le poids du facteur religieux

L'histoire des associations de type «fusion» montre qu'elles n'ont eu de succès que dans le cas où l'action a été inspirée par une idéologie commune, une religion commune ou un danger commun. Étant donné que la coopération de type socialiste, inspirée par l'idéologie marxiste-léniniste a échoué et que, par ailleurs, le paysan n'est menacé d'aucun danger, on se devait d'examiner l'hypothèse religieuse qui pourrait être formulée de la manière suivante : la majorité de la population albanaise est de religion musulmane, religion considérée comme «communautaire», ce qui aurait donc pu être un facteur favorable.

Nos enquêtes nous ont montré au contraire une faible incidence de ce facteur : *«Les problèmes qui se posent sont les mêmes, on a décidé de travailler ensemble musulmans, orthodoxes, tsiganes, etc. Nous n'avons pas de préjugés pour ce qui concerne les questions religieuses.»*, dit un membre d'association.

F. Niveau culturel et esprit d'entreprise

Si la population agricole était assez cultivée et le taux de scolarisation élevé, il est vrai également que le travail dans la coopérative de type socialiste, exempt de toute initiative et de toute participation réelle à la gestion, n'a donné aucune expérience de gestion aux paysans. La majorité des interrogés avouent ne pas être en mesure de gérer l'association, soit parce qu'ils n'en ont pas pris l'habitude, soit parce qu'ils n'ont pas eu un enseignement adéquat. Dans le même temps, la présence dans les campagnes de toute une «armée» de spécialistes agricoles, capables de prendre en charge ces fonctions de gestion, a été dans une large mesure neutralisée par des facteurs divers.

G. Morcellement de l'exploitation

Le morcellement dont nous avons parlé plus haut est un facteur limitant pour la création d'associations. En effet, il suffit qu'une seule famille dont la terre se situe dans le bloc refuse d'adhérer à l'association pour que le projet soit compromis.

H. Environnement économique

L'instabilité qui prévaut dans la phase de transition économique favorise les exploitants individuels qui peuvent prendre une attitude «en recul», «dormante» jusqu'à ce que l'environnement redevienne favorable, ce que les associations ne peuvent pas faire.

L'environnement économique actuel n'est guère favorable aux associations : faiblesse des structures productives, manque de capital initial pour les mettre en place, difficultés d'accès au crédit, difficultés d'irrigation, manque d'institutions d'intégration en amont et en aval, etc.

I. Le fonctionnement interne de l'association

Tableau 2. Évaluation du fonctionnement interne des associations étudiées

Critère d'évaluation	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	A13	A14	A15
Régime foncier	+	-	+	+	-	+	-	-	+	-	+	-	+	-	-
Spontanéité	+	+	+	+	?	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Statut légal	+	?	-	+	?	+	?	+	-	+	+	+	+	?	+
Travail des membres	+	+	-	+	+	-	+	+	+	+	-	+	+	+	?
Rémunération du travail	-	+	+	+	+	+	+	+	?	+	+	+	-	+	+
Présidence fonctionnelle	+	-	+	-	-	+	?	-	-	+	-	+	+	+	+
Pas de conflit d'intérêts	+	-	+	-	-	-	-	-	?	+	-	+	+	-	-
Gestion démocratique	-	-	-	+	-	+	?	+	-	?	+	?	+	?	?
Aides institutionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capital propre	-	+	+	+	+	+	-	-	-	-	+	-	-	+	-
Rémunération de la terre	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	?	+	-	?	?
Statuts types	-	+	+	+	+	+	-	+	-	+	-	-	-	+	-
Critères normaux sur 12	7	6	8	9	5	9	4	7	4	8	6	7	7	6	4

+ situation normale,
 - situation anormale,
 ? situation non classée.

Si 12 critères sont nécessaires pour un bon fonctionnement d'une association, on constate que les conditions ne sont jamais réunies.

J. L'Etat et l'association

En économie de marché, le moins que l'État soit censé faire est la mise en place d'un cadre légal approprié aux différentes formes d'activité économique en agriculture (associations comprises). Dans des circonstances particulières, il peut aussi accorder des avantages en matière de crédit, dans le domaine fiscal, etc.

En ce qui concerne le cadre légal, un projet de loi sur l'activité coopérative et associative a déjà été préparé. Le gouvernement actuel a fait preuve d'une légère préférence vis-à-vis des associations attestée par le fait que la part des associations ayant bénéficié de crédit est supérieure à celle des exploitants individuels.

K. Conclusions

Nous avons poursuivi cette analyse de l'option «fusion totale» en procédant à une classification à partir de trois critères : la nature du facteur, l'intensité de l'influence et le délai de l'action.

Figure 2. Classification des facteurs selon leur nature

Interne			Externe
Relevant de la nature de l'homme	Relevant de la nature de l'association	Autres	
Facteur psychologique Facteur sociologique Facteur culturel Facteur "âge" Facteur religieux	Apport économique et social Morcellement de l'exploitation	Fonctionnement interne	Environnement économique Rôle de l'Etat

- Figure 3. Classification des facteurs selon l'intensité de l'influence

A très forte intensité	A forte intensité	A intensité moyenne	A faible intensité
Apport économique et social Facteur psychologique	Environnement économique Fonctionnement interne Rôle de l'Etat	Morcellement de l'exploitation Facteur sociologique Facteur culturel	Facteur "âge" Facteur religieux

Figure 4. Classification des facteurs selon le délai de leur modification

A long terme	A moyen terme	A court terme
Facteur psychologique Facteur sociologique Facteur "âge" Facteur culturel Facteur religieux Morcellement	Apport économique et social Environnement économique Fonctionnement interne	Rôle de l'Etat

En essayant de faire une synthèse du phénomène analysé, on peut avancer qu'il y a deux facteurs dominants qui déterminent la place future de ce type d'association : le facteur «apport économique et social» et le facteur «psychologique». Ce sont des facteurs internes, de très forte intensité. Le premier peut être modifié à moyen terme tandis que le second est à plus long terme. Dans ces conditions, on peut avancer que tant que l'apport économique et social ne dépassera pas largement l'influence négative du facteur psychologique, il est inutile d'espérer un développement massif du mouvement.

2. Apport et possibilité de mise en place d'associations de type "groupement de terres"

Ce type d'association n'en est qu'à ses premiers pas ; il est cependant intéressant à décrire.

A. Apport économique

Ce type d'association n'est pas nouveau. Dans les deux associations étudiées pendant l'enquête, l'apport économique résidait essentiellement dans : une meilleure utilisation du matériel agricole, de l'eau, une meilleure organisation de l'assolement, la possibilité de partage des tâches, une vocation à l'intégration verticale, la possibilité de collaborer avec des entrepreneurs étrangers.

Les avantages sont donc importants : des experts étrangers se sont montrés très intéressés par l'apparition spontanée d'associations de ce type et, avec leur assistance et l'organisation de séminaires, ils ont apporté une aide très utile aux gestionnaires des associations.

B. Autres facteurs

Étant donné l'intérêt de la formule pourquoi demeure-t-elle si peu développée ? Premièrement, parce qu'elle reste presque inconnue pour les paysans albanais. Deuxièmement, l'État l'ignore également et n'a pas aidé le mouvement. Troisièmement, le paysan albanais est sceptique à l'égard de toute formule collective.

3. Apport et possibilité de mise en place d'associations de type "utilisation concertée du matériel agricole"

Ce type d'association pour un service commun n'intègre pas la production agricole proprement dite, mais le machinisme est une question décisive de l'équipement des exploitations et cette formule mérite d'être analysée.

A. Apport de la formule

Actuellement le paysan albanais se procure son matériel agricole de deux façons différentes : l'utilisation concertée du matériel et la location de service à un tiers. Pour évaluer les avantages respectifs des deux formules, nous avons réalisé des calculs pour une exploitation agricole de deux ha en comparant les dépenses engagées dans les deux cas de figure (coût en interne et tarif pour la location). Le résultat de la comparaison est surprenant :

Tableau 3. Comparaison entre le coût et le tarif de l'utilisation du matériel agricole

Opérations	Surface (dn) ⁴ (1)	Coût/u ⁵ (leks) (2)	Tarif/u ⁶ (leks) (3)	Coût à payer (leks) (4)=(1*2)	Coût payé (leks) (5)=(2*3)	Différence (leks) (6)=(5-4)
Labour	24,5	208	500	5 096	12 250	7 154
Hersage	20,5	48	100	984	2 050	1 066
Fraisage	4,0	156	250	624	1 000	376
Semences/blé	10,0	41	150	410	150	1 090
Semences/maïs	6,0	50	150	300	900	600
Culture du maïs	9,0	40	120	360	1 080	720
Récolte du blé	10,0	105	600	1 050	6 000	4 950
Total				8 824	24 780	15 956

La perte du chef de la famille en l'absence d'association est de 15 956 leks (159 US\$). Le taux de perte (T_{xp}) du chef de famille en l'absence d'association est : $T_{xp} = (Perte/Coût \text{ à payer}) * 100$: $T_{xp} = (15\,956/8\,824) * 100 = 180\%$.

De cette comparaison, il ressort que le service offert aux paysans par un tiers est « spéculatif ». Dans ces conditions, on peut avancer que la mise en place des associations de ce type serait une bonne formule de mécanisation des campagnes. La question est de savoir quels sont les facteurs qui limitent le phénomène ?

B. Les possibilités techniques

Quand on parle de la possibilité technique de mise en place d'associations de ce type, on entend la structure de l'exploitation, son accessibilité, la présence d'un service effectif, etc.

□ La structure de l'exploitation

L'utilisation concertée du matériel agricole demande des blocs de terres remembrées de taille minimale. Dans les conditions actuelles, le remembrement doit précéder les efforts d'utilisation concertée du matériel agricole.

□ L'accès aux parcelles et les conditions du terrain

La présence de voies d'accès à l'exploitation et les qualités agronomiques des sols sont également des conditions techniques nécessaires, d'ailleurs présentes dans de nombreuses exploitations, en plaine mais également dans la plupart des zones de colline.

□ La présence de services

Ils doivent être disponibles (maintenance et réparation) à une distance raisonnable de l'association. C'est le cas sur la majeure partie du territoire, cependant les prix sont élevés.

C. La possibilité économique

La disponibilité en capital initial est le problème le plus important. Il concerne l'ensemble des machines et des tracteurs permettant d'effectuer les travaux agricoles susceptibles d'être mécanisés, soit un parc complet. Au prix de marché actuels, il s'agit d'un apport de 3,16 millions de leks (31 600 US\$)⁷. Ce parc comprenant de deux tracteurs est capable d'effectuer 2 400 heures effectives de travail. Si 80 familles

s'associaient, la contribution de chaque famille devrait être 39 500 leks (395\$), ce qui est intrinsèquement peu, mais considérable pour le paysan albanais d'aujourd'hui. Compte tenu des pertes évitées en ne recourant pas aux services externes, le parc pourrait être remboursable en 2,47 années.

D. Autres facteurs

Il y a deux autres facteurs qui bloquent l'essor du mouvement :

- un défaut de prise de conscience de l'intérêt de la formule ;
- un manque de connaissances techniques sur la mise en place et le fonctionnement d'associations de ce type.

III – Les coopératives de services, alternative d'intégration des exploitations au système agro-alimentaire

1. L'opinion des exploitants sur les coopératives

Pour analyser ce problème, nous nous sommes basés sur les trois groupes d'exploitations familiales définies plus haut en fonction de leurs capacités productives et du degré d'intégration au marché. On a collecté l'information nécessaire au cours d'observations faites entre 1992 et 1995 sur environ 400 exploitations. Cette observation a été réalisée en deux phases : en 1992-1993 et puis en 1994-1995.

Dans la première phase, il était difficile de différencier les exploitations familiales selon leurs rapports au marché. Leurs opinions concernant l'organisation du *business* étaient diverses. Environ 42% des enquêtés pensaient que les entreprises de type *joint ventures* étaient intéressantes, tandis que 27% des enquêtés préféraient les coopératives. Plus de 75% des enquêtés n'ont pas répondu à la question «*que pensez-vous des coopératives privées en agriculture ?*». Les autres ne savaient même pas de quoi il s'agissait.

Environ 58% des enquêtés jugeaient ces coopératives inutiles, assimilées aux anciennes coopératives socialistes ; 15% pensaient que les coopératives étaient indispensables, mais qu'il était encore trop tôt pour penser à leur mise en place ; 27% pensaient qu'actuellement la coopération entre exploitants était indispensable ; 81% avaient une opinion favorable de la coopération au niveau de la production.

Tableau 4. Les résultats des observations (en % pour la zone étudiée)

	1993	1995
1 <i>Comment pensez-vous vous organiser dans l'avenir?</i>		
a Exploitation privée individuelle	23	13
b Coopérative d'exploitants	27	41
c Propriété de type <i>joint venture</i>	42	40
d Partenariat	8	6
2 <i>Si vous préférez la coopérative, quel type?</i>		
a Coopérative de production	22	15
b Coopérative de service en agriculture	0	10
c Coopérative de marketing	22	25
d Coopérative d'approvisionnement	20	22
e Coopérative multifonctions	36	28

Les résultats de l'observation faite dans la même zone pour la période 1994/1995 montrent que les exploitants sont prêts à soutenir les coopératives. Environ 41% des interrogés se sont exprimés en faveur des coopératives d'exploitants et plus de 57% en faveur des coopératives de service.

Les résultats montrent aussi que les préférences des différents groupes d'exploitants divergent. Généralement, les exploitants qui produisent pour le marché pensent que les coopératives de service (commercialisation, transformation, approvisionnement, service mécanique, etc.) sont absolument nécessaires à leur activité. Ceux qui produisent principalement pour l'autoconsommation pensent que les coopératives de production sont indispensables et qu'elles peuvent aussi présenter des avantages dans la sphère des services.

Que cherchent les exploitants en participant à une coopérative ? Les buts sont nombreux, mais nous pouvons citer :

- une meilleure utilisation de la terre ;
- la mise en place d'entreprises de taille optimale ;
- la solution de problèmes de morcellement ;
- le choix d'un système approprié de culture ;
- l'amélioration de la situation de l'emploi ;
- l'utilisation concertée du matériel agricole, de l'eau, etc. ;
- une démarche commune sur les marchés (intrants, vente des produits).

On peut donc avancer que durant la période couverte par l'enquête, les opinions des exploitants ont évolué. Ils ont commencé à penser que les coopératives étaient un besoin économique, bien que les problèmes d'ordre psychologique ne puissent être considérés comme dépassés.

2. Les exploitations agricoles et leurs systèmes de production

Pour juger de la forme la plus convenable d'organisation des coopératives d'exploitants et les fonctions qu'elles doivent remplir, il faut analyser minutieusement les systèmes de production, leur degré de complexité, les coûts et les profits. Il est nécessaire d'analyser aussi le comportement des agents à chaque niveau, individuellement ou en groupe.

Les exploitations familiales ont des systèmes productifs complexes en raison d'une importante autoconsommation, de la vente de leurs produits directement sur les marchés, du morcellement et de la faiblesse des structures d'encadrement, de transformation et d'information.

Le système de culture moyen affecte les différentes cultures dans les proportions suivantes : 40% le blé, 20% le maïs, 20% les fourrages et 20% d'autres plantes. Le blé sert à faire le pain et est éventuellement vendu ; les fourrages servent à nourrir les animaux ; les autres cultures sont autoconsommées. Ce sont surtout les productions animales qui sont vendues sur le marché.

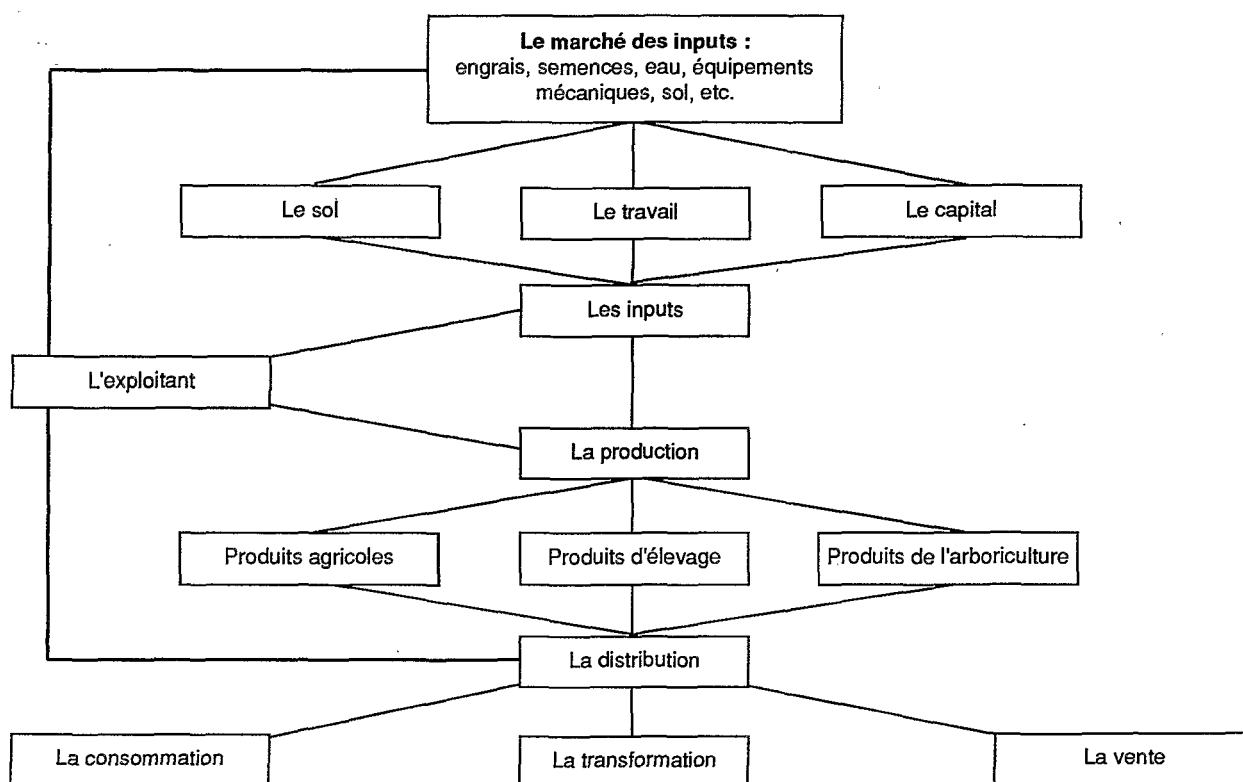
L'organisation de la production comportent donc trois objectifs qui en définissent la complexité :

- la satisfaction des besoins alimentaires de la famille ;
- la réduction du risque économique ;
- l'augmentation de la production pour le marché.

Quatre phases (ou fonctions) sont assurées par ces exploitations mixtes :

- l'approvisionnement en entrants ;
- les opérations de production animale et végétale ;
- la collecte et la vente de produits ;
- la valorisation et la vente de produits transformés.

Figure 5. Le système de l'activité productive des exploitations familiales qui produisent pour le marché en Albanie



Cet ensemble d'activités complexes rend difficiles les choix, à la fois en terme de travail et d'investissement.

3. Les coopératives de service : une nécessité

L'étude des problèmes d'organisation et de fonctionnement des coopératives de services met en évidence les facteurs favorables et ceux qui ne le sont pas.

A. Les facteurs stimulants

- la présence d'exploitations mixtes, mais avec pour objectif essentiel l'autoconsommation ;
- les difficultés des exploitants à s'intégrer aux marchés, en raison principalement de l'absence d'infrastructures nécessaires, d'information sur les prix des inputs et des produits, de moyens de travail et d'industries agro-alimentaires ;
- l'absence de concurrence ;
- la nécessité d'intégration dans le système de l'agro-business pour rendre possible des profits en participant aux niveaux 1, 2 et 4 du système de production ;
- la nécessité d'une spécialisation accrue ;
- la nécessité de trouver des marchés sûrs (tant pour les produits que pour les inputs), des prix rémunérateurs pour ces produits et d'abaisser les coûts des activités ;
- l'augmentation des besoins en inputs.

B. Les facteurs qui freinent

- Les exploitants ont peu, ou pas, de connaissances sur les coopératives de services ;

- ❑ le système coopératif socialiste en Albanie représente une charge psychologique lourde pour les paysans albanais ;
- ❑ l'absence d'une loi sur la coopération ;
- ❑ une production limitée pour le marché ;
- ❑ l'absence d'une politique de soutien pour les coopératives des exploitants.

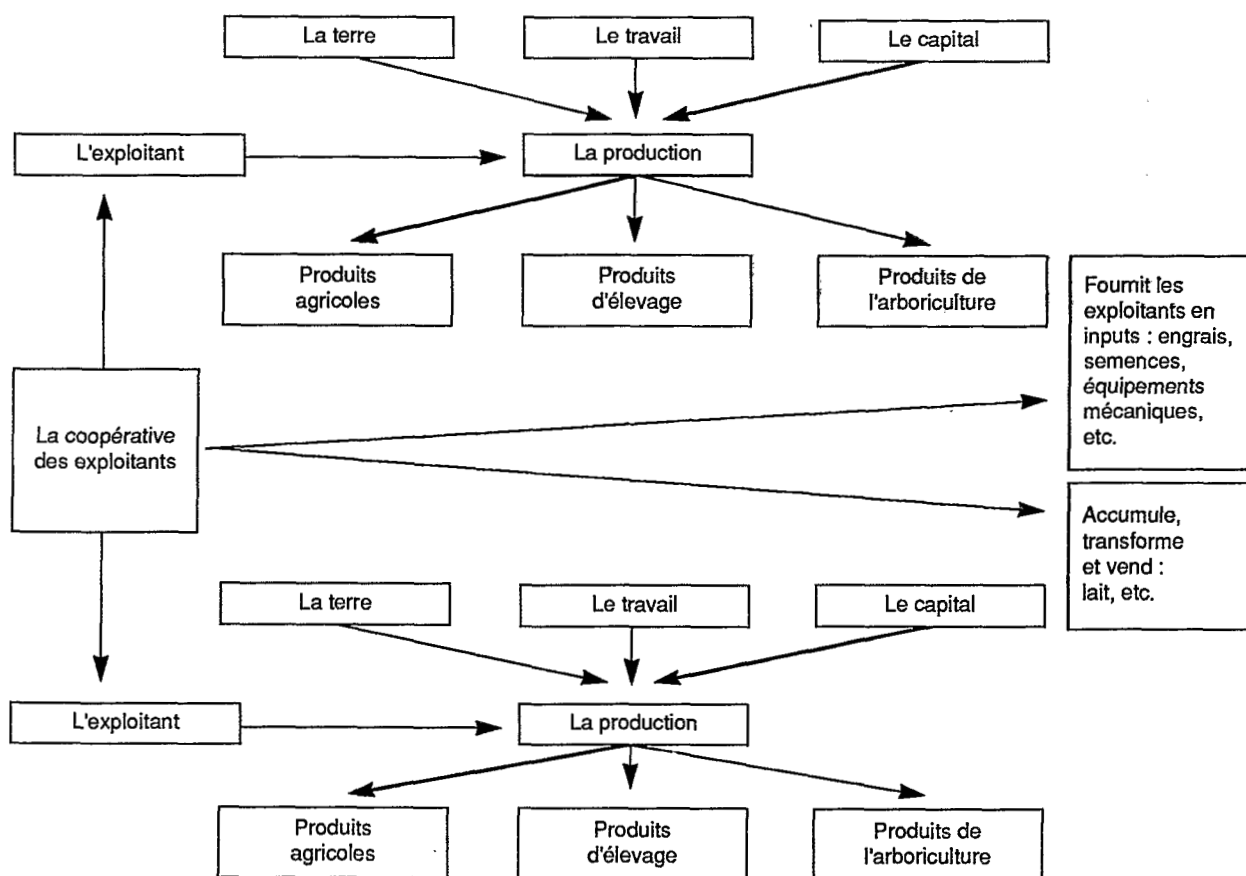
Une politique de soutien aux coopératives permettrait sans doute de lever un certain nombre de facteurs négatifs. Ces coopératives nous semblent une nécessité car les marges possibles dans les «niveaux 3 et 4» sont plus importants que ceux réalisés au niveau de la production (niveau 2).

La coopérative de service est une alternative aux deux tendances qui se sont développées au cours des dernières années : soit l'exploitant prend en charge individuellement ces phases de travail (ce qui est difficile étant donné la taille et la situation financière des exploitations), soit le service est réalisé par un tiers constitué en entreprise spécialisée (ce qui exclut le secteur productif des marges mentionnées et contraint les producteurs, faute de concurrence dans ce secteur de service, à des prix de rente).

Même si les exploitations d'autosubsistance dominent, un certain nombre d'exploitations travaillent également à des degrés divers pour le marché. C'est le cas, par exemple, du lait dont le marché est approvisionné par de nombreux petits producteurs. La formule coopérative devrait être un élément important de ce système.

Pour obtenir les inputs indispensables à la production, les exploitants sont obligés d'entrer en transaction directe avec différents commerçants. Faute de concurrence, les paysans subissent des prix imposés. Il en va de même pour la vente des produits que les paysans réalisent souvent individuellement. Or, sans moyens de transport et une offre de services diversifiée, les prix pratiqués sont très élevés. On a ainsi constaté, au cours des enquêtes en 1994, que les marges par unité de produit étaient plus fortes pour les transporteurs que pour les producteurs, ce qui semble anormal.

Figure 6. La position des exploitants dans une coopérative de service



4. Coopératives agricoles et politiques publiques

On peut considérer qu'actuellement l'État reste neutre quant à la situation des coopératives de production ou de service.

Nous considérons, comme *premier maillon* d'une politique favorable à cette forme d'agro-business, la rédaction et l'approbation d'un cadre légal complet (création et fonctionnement des coopératives).

Nous considérons, comme *deuxième maillon*, la mise au point et l'application d'une politique de crédit caractérisée par :

- l'augmentation de la masse de crédit, la réduction des taux d'intérêt, principalement pour l'activité productive ;
- une préférence accordée à des associations favorisant le développement des paysans individuels ;
- un soutien prioritaire au développement de l'agro-industrie, notamment des unités associant des exploitants individuels ou coopératifs ;
- la stimulation des unions de crédit agricole sur des bases régionales.

Nous considérons, comme *troisième maillon*, la formation et l'information des agriculteurs, avec notamment l'élargissement de la vulgarisation agricole menée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Notes

1. D'après le registre des associations productives agricoles, selon nos calculs.
2. Les informations officielles n'étant pas assez fiables, les chiffres avancés doivent être considérés avec beaucoup de précaution dans le sens, soit qu'ils peuvent être "gonflés", soit qu'il peut y avoir d'autres associations non recensées.
3. Ce type d'association est considérée comme une association de service.
4. Chiffres en provenance de la structure d'une exploitation type de 2 ha.
5. Nos calculs.
6. Selon les données de l'enquête.
7. Nos calculs.

Références

- **Cobia D. W.** (1989). *Cooperatives in agriculture*.
- **Ellis F.** (1992). *Peasants' economics*.
- **Falini F.** (1992). *Le Cooperative per la Conduzione dei Poderi*.
- **FAO** (1992). *Reorienting the cooperative structure in selected East European countries. Case studies on Poland, Hungary, Yugoslavia, and East Germany*.
- **Leonardeli** (1982). *Cooperazione*.
- **Musabelliu B., Skreli E., Mece M.** (unpublished). *Land fragmentation and its consolidation in the prospect of time*.
- **National cooperatives (NC)** (1991). *Agricultural and horticultural cooperatives in the Netherlands*.
- **Oustapassidis K.** (1992). Economics of scale in agricultural marketing cooperatives: The case of the Greek Unions. *Journal of Rural Cooperation*, No. 2, 1992.
- **Pagliani C.** (1982). *Le Cooperative in Agricoltura*.
- **Pata K., Osmani M., Civici A., Musabelliu B. et al.** (1994). *The rural employment in the cooperatives that are being transformed* (sponsored and published by FAO, 1995).
- **Skreli E.** (1994). *L'apport et la possibilité de la mise en place de la formule associative au niveau de la production agricole en Albanie*, CIHEAM-IAM, Montpellier (thèse Master of Science).
- **World Bank** (1992). *An agricultural strategy for Albania*, BIRD, Washington .

